



NATIONS
UNIES



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBI/2004/L.18
11 décembre 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

Vingt et unième session

Buenos Aires, 6-14 décembre 2004

Point 4 b) de l'ordre du jour

Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales
des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

**État d'avancement des travaux du Groupe consultatif d'experts des communications
nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention**

Projet de conclusions proposé par la Présidente

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) s'est félicité du rapport présenté oralement par le Président du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention. Il a pris note de l'état d'avancement du programme de travail du Groupe et des activités proposées pour 2005 ainsi que des résultats de la troisième réunion que le Groupe a tenue les 2 et 3 décembre 2004 à Buenos Aires (Argentine).

2. Le SBI s'est félicité du rapport sur l'organisation réussie du premier atelier de formation pratique concernant les inventaires nationaux de gaz à effet de serre pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes qui s'est déroulé à Panama (Panama) du 25 au 29 octobre 2004. Il a noté que la participation de 38 experts provenant de 22 pays de la région illustre le fort intérêt porté à l'établissement des deuxièmes et, le cas échéant, des troisièmes communications nationales. Il a remercié le Gouvernement panaméen d'avoir accueilli l'atelier de formation et a salué la contribution financière des Gouvernements de la Finlande, de l'Espagne, de la Suisse et des États-Unis d'Amérique à l'organisation de cet atelier.

3. Le SBI a noté à quel point il importe d'élaborer des matériels pédagogiques pour les ateliers de formation pratique et a remercié le Gouvernement des États-Unis d'Amérique de son aide financière. Il a aussi noté que ce type d'atelier est important pour aider les Parties à l'annexe I de la Convention à établir leurs communications nationales et a encouragé le Groupe consultatif d'experts à continuer d'organiser de tels ateliers, avec l'assistance du secrétariat, à condition de disposer de ressources supplémentaires suffisantes. Il a noté en outre que le prochain atelier de formation pratique concernant les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, qui concernera l'Asie, doit se tenir à Shanghai (Chine) du 8 au 12 février 2005.

4. Le SBI s'est félicité des efforts que le Groupe consultatif d'experts continue de déployer pour collaborer avec d'autres groupes d'experts dans le cadre de la Convention, en invitant ces derniers à contribuer à l'élaboration des matériels pédagogiques destinés aux ateliers de formation pratique. Il s'est aussi félicité de la décision du Groupe d'élaborer un plan de travail conjoint avec le programme d'appui à l'établissement de communications nationales (PAECN) du Programme des Nations Unies pour le développement, du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Fonds pour l'environnement mondial. Il a encouragé le Groupe à poursuivre ses efforts de coordination avec le PAECN et avec d'autres groupes d'experts dans le cadre de la Convention et a prié le secrétariat de lui apporter son soutien.

5. Le SBI a pris note de l'état d'avancement des travaux du Groupe consultatif d'experts visant à améliorer le processus des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I, en application du paragraphe 9 c) de l'annexe de la décision 3/CP.8. Il a aussi pris note des efforts déployés par le Groupe pour examiner les activités et programmes existants, y compris ceux financés par des sources multilatérales et bilatérales, afin d'appuyer l'établissement de communications nationales conformément à cette décision.

6. Le SBI a encouragé le Groupe consultatif d'experts à continuer de hiérarchiser ses activités. Il a prié le Groupe d'établir un rapport sur l'état d'avancement de son programme de travail pour l'examiner à la vingt-troisième session du SBI (novembre 2005).

7. Le SBI s'est félicité de l'offre du Gouvernement mozambicain d'accueillir le premier atelier de formation pratique sur les évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation pour l'Afrique en avril 2005. Il s'est aussi félicité de l'offre du Gouvernement de la République

de Corée d'héberger l'atelier de formation pratique mondial sur les activités d'atténuation prévu pour septembre 2005.

8. Le SBI a demandé instamment aux Parties visées à l'annexe II de la Convention et autres Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont en mesure de le faire, de fournir au Groupe consultatif d'experts des ressources financières pour l'élaboration de matériels pédagogiques et l'organisation d'ateliers de formation pratique.
